Le gouvernement adopte un moratoire sur les expulsions d'étudiants étrangers ayant fui l'Ukraine : "Il a été décidé qu'aucune OQTF ne serait appliquée"

05/07/2022 à 20h26



Le gouvernement a décidé d'un moratoire sur les expulsions d'étudiants étrangers ayant trouvé refuge en France après avoir fui la guerre en Ukraine, a indiqué l'exécutif lundi 4 juillet à l'AFP, évoquant également une aide financière pour les personnes qui hébergent des Ukrainiens.

Ce moratoire, «*jusqu'en septembre pour le cas des étudiants spécifiquement*», a été adopté le 17 juin et a fait l'objet d'une «*décision interministérielle*», explique-t-on au sein de l'exécutif, confirmant des propos dans *Le Monde* du préfet Joseph Zimet qui pilote la cellule interministérielle de crise sur l'accueil des Ukrainiens. «*Il a été décidé (…) qu'aucune obligation de quitter le territoire (OQTF) ne serait appliquée, ni aucune nouvelle OQTF décidée jusqu'à la rentrée universitaire*», a-t-il déclaré.

«Une deuxième chance»

«*Un nouvel examen approfondi de leur situation va être fait, qui portera sur leur projet étudiant et leurs ressources. Nous leur appliquerons les mêmes critères que les étudiants qui demandent un visa en France*», a souligné le préfet Zimet, alors que les décisions préfectorales d'expulsions visant ces étudiants non-Ukrainiens commençaient à se multiplier ces dernières semaines.

(…) Le Figaro